

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de ville de la Ville du Lac St-Joseph, tenue en date du 18 avril 2005, à 20h00, au Centre Brûlart, 1229, rue Chanoine Morel, à Sillery.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Raymond Blouin, maire
- Monsieur O'Donnell Bédard, conseiller
- Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Robert Simard, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ABSENCE MOTIVÉE: Monsieur Michel Croteau, conseiller

7074- Ouverture de la séance

Le Maire, monsieur Raymond Blouin, déclare cette séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'aux contribuables présents.

7075 - Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par le Conseiller Robert Simard, appuyé par le Conseiller O'Donnell Bédard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance régulière du 18 avril 2005 en y ajoutant toutefois les sujets suivants :

- Adoption des prévisions budgétaires de la Régie régionale de la gestion des matières résiduelles (7086);
- Contrat avec le Courrier de Portneuf (7087);
- Demande de dérogation mineure au 1036, Chemin Thomas Maher, Lac Saint-Joseph (7088);
- Demande de dérogation mineure au 1038, Chemin Thomas Maher, Lac Saint-Joseph (7089);
- Location du Club Nautique St-Louis par la M.R.C. (7090);

- Réfection du toit du presbytère (7091);
- Transactions immobilières (7092);
- Transport adapté (7093);
- Bill privé concernant les réunions du conseil à être tenues sur notre territoire (7094);

7076 – Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance régulière du 21 mars 2005

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller O'Donnell Bédard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte le procès-verbal des délibérations de la séance régulière du Conseil municipal tenue en date du 21 mars 2005.

7077 – Acceptation des listes et rapports mensuels

Il est proposé par le conseiller Robert Simard, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les listes et rapports ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de mars 2005;
- Réconciliation bancaire au 31 mars 2005;
- Rapport budgétaire au 31 mars 2005;

7078 - Certificats de crédits disponibles

Il est proposé par le Conseiller Robert Simard, appuyé par le Conseiller O'Donnell Bédard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les certificats de crédits disponibles portant les numéros 2005-092 à 2005-107, tels que préparés par la secrétaire-trésorière.

7079– Acceptation de la dérogation mineure au 284, Chemin Thomas Maher, Lac Saint-Joseph

ATTENDU QUE le Conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour la propriété du 284, Chemin Thomas Maher, Lac St-Joseph ;

ATTENDU QU'un avis public à cet effet a été publié dans le journal Le Courrier de Portneuf, le 27 mars 2005 ;

ATTENDU QU'aucune personne intéressée n'a manifesté d'opposition à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jocelyn Boivin, appuyé par le Conseiller Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte la dérogation mineure au 284, Chemin Thomas Maher, Lac St-Joseph et autorise la secrétaire-trésorière à émettre un certificat de conformité en ce sens.

7080 – Rapport de l'inspecteur

Il est proposé par le conseiller O'Donnell Bédard, appuyé par le conseiller Robert Simard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour le mois de mars 2005.

7081 – Correspondance reçue de la MRC de la Jacques-Cartier

Il est proposé par le Conseiller Jocelyn Boivin, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte de la correspondance reçue de la MRC de la Jacques-Cartier

7082 – Dépôt des états financiers récapitulatifs 2004 et recommandations du vérificateur

Monsieur Robert Simard fait lecture des recommandations du nouveau vérificateur, Monsieur Gaétan Cloutier. Il est proposé par le Conseiller Robert Simard, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte des états financiers récapitulatifs 2004 et des recommandations du vérificateur, Monsieur Gaétan Cloutier.

7083 – Modifications à apporter au Règlement 86-83 concernant les dérogations mineures

La secrétaire-trésorière, Madame Vivian Viviers, informe les membres du conseil que le règlement concernant les dérogations mineures date de 1986 et que depuis les coûts de publication des avis dans les journaux ont considérablement augmenté. En conséquence, elle recommande au Conseil de modifier ledit règlement afin que les frais pour les demandes de dérogations mineures soient de \$100.00 pour l'étude du dossier avec en plus les frais de publication de l'avis dans le journal, frais qui varient d'une publication à l'autre.

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller O'Donnell Bédard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil amende l'article 5 du Règlement numéro 86-83 afin de remplacer le 2^{ème} paragraphe dudit article qui se lit comme suit :

« La demande doit être accompagnée du paiement des frais au montant de \$250.00 requis aux fins de l'étude de la demande et de l'avis public prévu à ce règlement »

par le paragraphe suivant :

« La demande doit être accompagnée du paiement des frais au montant de \$100.00 requis aux fins de l'étude de la demande avec en plus les frais de l'avis public prévu à ce règlement. »

7084 – Club Nautique St-Louis

Jeux mondiaux des policiers et pompiers

Monsieur Richard Cloutier ayant été convoqué pour assister à la réunion du conseil, le maire, Monsieur Raymond Blouin, demande des précisions concernant les Jeux Mondiaux des Policiers et Pompiers, qui se tiendront au Club Nautique St-Louis les 30 juin, 1^{er}, 2 et 3 juillet prochains. Monsieur Cloutier nous informe qu'il y a à date 37 participants d'inscrits et ce dernier nous informe qu'il y aura des bénévoles pour gérer l'événement.

Monsieur Jocelyn Boivin demande s'ils attendent beaucoup de visiteurs. Monsieur Cloutier ne croit pas mais s'informe toutefois à savoir si les deux terrains de stationnements du presbytère peuvent servir à recevoir lesdits visiteurs qui seraient alors transportés au Club par des navettes régulières. Monsieur Robert Simard répond qu'il n'y a aucun problème à ce que les gens stationnent sur les terrains du presbytère.

Pour ce qui est de la nourriture, nous n'avons pas à nous en occuper puisqu'il y aura des boîtes à lunch qui seront vendues au coût de \$5.00 chacune et qui arriveront toutes prêtes ce qui laissera un profit de \$2.00 au Club sur chaque boîte à lunch vendue. Le Club prévoit recevoir un montant d'environ \$2000.00. Pour ce qui est de la sécurité, elle sera assurée par l'organisation des jeux.

Quant aux assurances responsabilités, nos assurances couvrent pour tout ce qui se passe sur les terrains du Club Nautique. Pour ce qui se passe dans l'eau, c'est Water-Ski Canada qui couvre la responsabilité. Il faudrait cependant aviser nos assureurs des activités concernant cet événement.

Monsieur Cloutier demande cependant aux membres du conseil de communiquer avec lui s'ils veulent faire quelques heures de bénévolat.

Camp de vacances du Club Nautique

Monsieur Cloutier précise que l'an dernier, ils ont eu beaucoup de difficulté avec les moniteurs et ont reçu de nombreuses plaintes. Ils ont donc contacté une compagnie de Montréal, Remue-Méninges, afin d'identifier les différents problèmes à résoudre. Cette entreprise s'occupe de différents camps connus comme Kénogami, Trois-Saumons, etc. Ils ont suggéré plusieurs modifications et ont convenu de nommer un coordonnateur et plusieurs animateurs. Ils ont procédé eux-mêmes aux entrevues qui ont eu lieu à la MRC puisqu'ils avaient reçu plusieurs candidatures. Les animateurs ont été bien choisis et du fait que c'était cette entreprise qui s'occupait de la sélection, le Club n'avait pas à privilégier les jeunes du Lac Saint-Joseph. Personne ne couchera au Club cette année.

Les animateurs auront 41 heures de cours. Ils devront être sur place à 8h00, tous les matins pour une réunion avant l'ouverture du camp. L'horaire est changé et la sortie du vendredi est déplacée au mercredi après-midi. Comme le coût des sorties est inclus dans les frais d'inscription, il n'y aura pas d'argent à être remis aux

animateurs. Il en coûtera \$65.00 par semaine par enfant. S'il y a des enfants de l'extérieur, il y aura un tarif spécial. Le tarif pour le ski est augmenté et pour ce qui est du kayak, il est également augmenté à \$50.00.

Pour ce qui est du transport des enfants, l'an dernier le coût était de \$5,800. Cette année, Monsieur Michel Kirouac a offert l'autobus de Ski-Bec au Club au coût de \$1000. par mois.

Monsieur Jocelyn Boivin demande combien d'enfants peuvent être inscrits au Club Nautique. Monsieur Cloutier prévoit recevoir environ entre 65 et 80 enfants cette année. Par contre, comme l'étude par Remue-Méninges a coûté \$6,785.00, Monsieur Cloutier demande au conseil s'il est possible de hausser la subvention de \$22,000. accordée annuellement à \$28,000. pour cette année seulement afin de pouvoir absorber lesdits coûts.

Monsieur Jocelyn Boivin demande s'il y aura une opération barrière cette année, ce à quoi Monsieur Cloutier répond qu'elle aura lieu les 23 et 24 juin prochains et seront sous la responsabilité des directeurs, secondés par les nouveaux animateurs.

Quant au remplacement de la cabane à canots, ce n'est plus nécessaire pour le moment, les modifications ayant été faites pour accommoder le gros canot. Monsieur Cloutier demande cependant, s'il serait possible de faire un peu de réparations à la cabane Gros-Louis afin que le coordonnateur puisse y rencontrer les animateurs.

Pour ce qui est des plans de Madame Faber, on met ça sur la glace en attendant de voir le rapport qui sera fait en septembre. Monsieur Cloutier mentionne qu'on a mis la priorité sur les animateurs cette année. Le coordonnateur sera Monsieur André Gendron qui a travaillé pendant quelques années au Manoir du Lac Delage. Le ski nautique sera supervisé par Jean-Philippe Michaud. Pour ceux qui jouent au tennis, les coûts seront moins élevés que l'an dernier.

Monsieur Robert Simard mentionne à Monsieur Cloutier que le conseil prendra en considération les informations soumises et qu'il sera en mesure de répondre à la demande de subvention lors de la prochaine réunion du conseil.

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller O'Donnell Bédard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte des informations fournies par Monsieur Richard Cloutier, concernant le Club Nautique St-Louis.

085 – Camp Larouche

Monsieur Jacques Tessier nous informe qu'il n'y a pas de nouveaux développements relativement à ce point et il est donc reporté à la prochaine réunion.

7086 – Adoption des prévisions budgétaires 2005 et du Règlement d'emprunt numéro 02-2005 de la Régie régionale de la gestion des matières résiduelles de Portneuf.

Il est proposé par le Conseiller Robert Simard, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte les Prévisions budgétaires 2005 et le Règlement d'emprunt numéro 02-2005 de la Régie Régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

7087– Contrat avec le Courrier de Portneuf

Il est proposé par le Conseiller O'Donnell Bédard, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer un contrat-volume de 1800 lignes agate avec le Courrier de Portneuf, ce qui permettra de réduire les taux de \$0,77/ligne agate à \$0.57/ligne agate pour la prochaine année.

7088 – Demande de dérogation mineure au 1036, Chemin Thomas Maher, Lac Saint-Joseph

Il est proposé par le Conseiller Robert Simard, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte de la demande de dérogation mineure de Monsieur Michel Thelmosse dont la propriété est sise au 1036, Chemin Thomas Maher, Lac Saint-Joseph.

Ce Conseil autorise par conséquent la secrétaire-trésorière à publier ladite dérogation mineure dans le journal Le Courrier de Portneuf.

7089 – Demande de dérogation mineure au 1038, Chemin Thomas Maher, Lac Saint-Joseph

Il est proposé par le Conseiller O'Donnell Bédard, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte de la demande de dérogation mineure de Monsieur Alain Drolet dont la propriété est sise au 1038, Chemin Thomas Maher, Lac Saint-Joseph.

Ce Conseil autorise par conséquent la secrétaire-trésorière à publier ladite dérogation mineure dans le journal Le Courrier de Portneuf.

7090 – Location du Club Nautique St-Louis par la M.R.C.

Monsieur Raymond Blouin soumet au Conseil une demande de la M.R.C. pour louer le Club Nautique pour une fin de semaine afin de tenir une activité pour tous les employés et les membres de la M.R.C. Ils s'occuperont de tout et remettront tout en place en partant. Monsieur O'Donnell Bédard demande s'il est possible de faire un petit contrat dans le but de nous protéger. La secrétaire-trésorière verra à préparer un document concernant cette location.

Il est proposé par le Conseiller O'Donnell Bédard, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte de louer le Club Nautique St-Louis à la M.R.C. pour son activité annuelle, à titre gratuit, à la condition que le bruit cesse à compter de 23h00 et que personne ne couche sur les lieux.

7091 - Réfection du toit du presbytère

Monsieur Robert Simard suggère au Conseil de faire réparer le toit du presbytère qui coule à plusieurs endroits. Monsieur Raymond Blouin s'engage à préparer le devis pour la réfection dudit toit.

Il est proposé par le Conseiller O'Donnell Bédard, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil demande des soumissions à quelques entrepreneurs dont D.R.Y. Construction, Réjean Cliche et Constructions Mike et Luke qui seront soumises au conseil lors de la prochaine réunion.

7092 - Transactions immobilières

Monsieur Robert Simard suggère que la secrétaire-trésorière fasse part au Conseil des ventes d'immeubles qui se transigent sur le territoire de la municipalité. Il est donc convenu que cette dernière transmettra régulièrement au Conseil les transactions qui se feront sur le territoire de la municipalité.

7093 - Transport adapté

Il est proposé par le Conseiller O'Donnell Bédard, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil nomme Monsieur Raymond Blouin comme représentant de la municipalité sur le comité à être formé concernant le transport adapté sur le territoire de la municipalité.

7094 - Bill privé concernant les réunions du conseil à être tenues sur notre territoire

Monsieur Léonce E. Roy nous informe que la demande concernant le Bill privé relatif à la tenue des réunions sur le territoire de la M.R.C. est contestée par un citoyen et qu'il devra aller en Commission parlementaire pour se faire entendre. Monsieur Robert Simard demande à Me Roy de communiquer avec le procureur de la personne qui conteste afin de s'assurer du motif de la contestation et savoir s'il n'y aurait pas plutôt une incompréhension de la demande formulée à l'Assemblée Nationale. Ce dernier nous fera rapport.

7095 - Période de questions

Monsieur Pierre Coulombe du 312, Chemin du Croissant, demande s'il y a un programme ou une procédure à suivre pour que des bouées soient placées dans le lac en face de sa résidence car il y a de grosses roches et il considère que c'est dangereux pour les embarcations. Monsieur Tessier répond qu'il ira vérifier durant que le niveau de l'eau est bas et fera rapport.

Monsieur Jean LaPerrière prend la parole pour déclarer qu'il n'a pas voulu arrêter le projet de la route mais qu'il a voulu soulever le fait qu'il y avait un manque de consultation. Il ne voulait qu'arrêter le projet d'emprunt pour les demandes de

plans et devis. Il aurait voulu que le conseil établisse plutôt un plan quinquennal pour la réfection de la route, soit investir \$100,000. par année pour entretenir la route. **Monsieur Robert Simard** répond tout d'abord qu'il n'est pas normal que la municipalité n'ait pas un fonds de réserve pour pouvoir répondre aux demandes urgentes. A chaque fois qu'il y a une dépense importante, on doit aller piger dans les poches de tout le monde. La seule façon de ne pas augmenter les taxes, c'est de financer ces dépenses à long terme par un règlement d'emprunt. **Monsieur La Perrière** reprend qu'on aurait tout de même pu économiser sur l'achat des bacs.

Monsieur O'Donnell Bédard demande que ce fonds de réserve soit au prochain budget et qu'on reporte ce point à la prochaine réunion.

Monsieur Jacques Tessier précise qu'un montant de \$45,000. a été attribué à la réfection de la route pour cette année.

Madame Morneau voudrait savoir combien ont coûté les plans et devis pour la route. A ce jour, Genium \$27,000. et Technisol, \$8,000.

7096- Levée de la séance

Il est proposé par le Conseiller O'Donnell Bédard, appuyé par le Conseiller Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 21h45.

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

Raymond Blouin
Maire